

## **Annexe II : Corporation Berra-Gibloux : gestion en commun, la solution d'avenir**

Des prix de vente bien trop bas, des aides financières insuffisantes, des conditions de sécurité exigeantes et performantes, des attentes du public élevées telles que la fonction sociale et la biodiversité des forêts font qu'il est de plus en plus difficile d'équilibrer les comptes forestiers des propriétaires.

Afin de rationaliser l'exploitation des forêts, la première étape a été la création des Corporations forestières (**entreprises appartenant aux propriétaires forestiers**) mises en place par le Service des forêts et de la faune, en gestion individuelle, c'est-à-dire commune par commune, en partenariat avec l'Etat de Fribourg, et les paroisses. C'était un excellent début.

Aujourd'hui, la performance a évolué, les Corporations forestières fonctionnent en gestion commune. Le 100% des propriétaires forestiers concernés affirment qu'ils ne reviendraient pas en arrière. Donc la solution est bonne et convient à tous.

Le suivi économique du Service des forêts et de la faune du canton montre clairement que ce mode de gestion des forêts est de loin le plus efficace.

### **Quels sont les avantages d'une gestion commune des forêts ?**

#### **– Rationalisation de l'administration et des procédures décisionnelles**

*Le volume de travail administratif va baisser en diminuant tout un travail de facturation des prestations avec parfois d'inévitables doublons. Les prises de décisions par exemple pour les ventes de bois ou l'attribution de chantiers à des entreprises tierces sont simplifiées donc plus rapides et moins coûteuses.*

#### **– Réduction des coûts administratifs et de la facturation interne**

*Simplification de la saisie des heures de travail et heures de machines, fourniture de matériel... Le plan comptable de la comptabilité analytique sera allégée et plus fonctionnel. Les travaux de facturation interne vont diminuer ce qui engendrera une baisse des coûts administratifs.*

#### **– Simplification et soulagement des représentants des communes pour la gestion des forêts**

*(...notamment pour la vente des bois, l'organisation et la surveillance des travaux forestiers)  
En gestion individuelle, la vente des bois est avalisée par le Conseil Communal. Il en va de même pour l'attribution de travaux à des entreprises privées pour la récolte mécanisée ou des travaux de câblage des bois. Ce saucissonnage ne permet pas de négocier la vente de plus gros volumes de bois ou l'attribution de plus grands chantiers. Cette manière de faire ne permet pas d'obtenir des prix plus attractifs.*

#### **– Possibilité d'utiliser la comptabilité analytique pour l'unité de gestion**

*Outil indispensable pour tout gestionnaire de forêts, une comptabilité analytique permet d'évaluer régulièrement la situation de l'entreprise tant pour les produits que pour les dépenses. Elle permet d'analyser par exemple les coûts d'une coupe de bois ; Est-elle rentable ? Les prix de vente sont-ils bas ? Comment améliorer la situation ? Cette surveillance des coûts et produits ne peut se faire que dans une Corporation non morcelée.*

#### **– Synergies entre propriétaires accentuées, coûts de coopération plus faibles**

*L'exploitation forestière est gérée selon un plan de gestion qui fixe entre autre le volume de bois à couper annuellement. Aujourd'hui, ce plan de gestion est individuel soit un pour chaque propriétaire. En gestion commune, l'exploitation forestière n'est soumise qu'à un seul plan de gestion ce qui simplifie grandement la répartition des travaux forestiers sur tout le triage. La rationalisation est facilitée.*

#### **– Coupes de bois et autres travaux optimisés**

*Des grands chantiers pour l'unité de gestion sont plus rationnels que de multiples petits pour chaque propriétaire.*

*La gestion des forêts de petits, moyens ou grands propriétaires est équitable. Cette manière de travailler permet d'éviter de multiples petites coupes de bois chez l'un et l'autre. On peut ainsi réaliser une coupe plus conséquente, en une fois, et ce massif ne sera plus exploité pendant plusieurs années. Moins de déplacements de machines et de personnel engendrent une diminution du coût des travaux et une exploitation plus douce des forêts.*

*L'impact des coupes de bois sera minimisée et plus proche de la nature.*

– **Lots plus intéressants pour la commercialisation**

*(Assortiments et volumes « just in time » ciblés sur la demande du marché).*

*Aujourd'hui le marché du bois est très tendu. En tant que fournisseur de matières premières, une Corporation forestière est fortement impliquée dans le processus. Nous devons réagir très rapidement à la demande et s'adapter au marché.*

*Les massifs forestiers de la future Corporation Berra - Gibloux se situent en plaine et en montagne, d'où une facilité de répondre à la demande en tout temps. Les aléas météo ont moins d'importance car on peut gérer les travaux en montagne à la belle saison et engager l'équipe de bûcherons en hiver dans les forêts de plaine. L'optimisation des ventes de bois et des travaux est évidente.*

– **Gestion coordonnée de l'approvisionnement en bois énergie**

*La future Corporation Berra - Gibloux alimente plusieurs chauffages à distance. La situation géographique des lieux de stockage des bois est primordiale. En ayant une gestion commune, le responsable de l'approvisionnement a tout loisir de choisir les tas à déchiqeter en fonction de leur qualité et de leur localisation. Il peut notamment décider de déchiqeter en priorité les tas mal situés où l'accès hivernal n'est pas possible, et garantir l'approvisionnement en puisant dans les stocks où l'accès est possible toute l'année. Et ceci indépendamment de tout propriétaire forestier. La livraison du bois énergie par l'unité de gestion est optimale.*

– **Rentabilisation maximale du matériel forestier et des machines**

*Les engins forestiers tels que tracteur de débardage, remorque à grue et autres coûtent cher. On ne peut pas engager de telles machines sans rendement optimal. Même si c'est déjà le cas, on peut encore faire mieux. Une bonne machine ramène du travail et rentabilise l'exploitation des forêts. Utilisons le slogan : la bonne machine à la bonne place .*

– **Minimisation des coûts de transaction (un contrat au lieu de multiples contrats)**

*Contrat de vente avec nos acheteurs de bois, contrat avec nos entreprises forestières privées et autres. De multiples contrats engendrent une augmentation des coûts administratifs. De plus, un seul contrat au lieu de plusieurs petits contrats n'empêche pas la mise en soumission des travaux ou des ventes de bois. Il y a une mise en concurrence bénéfique des entreprises et acheteurs de bois.*

– **Collaboration et coordination optimales avec les entrepreneurs forestiers privés pour les travaux de câblage ou récoltes mécanisées... (Par exemple sous forme de contrats pluriannuels)**

*Les travaux forestiers sont planifiés selon un plan de gestion. La gestion des forêts de montagne est soumise à un Programme d'intervention quadri annuel exigeant une planification pointue avec un plan financier le plus proche de la réalité et ceci sur 4 ans.*

*Un contrat pluriannuel avec une entreprise de câblage par exemple lui permet une garantie de travail. Selon le volume de travail, celle-ci pourra rationaliser son engagement avec une meilleure planification. Le prix de l'adjudication est influencé.*

*Pour garantir une exploitation forestière de haut niveau, respectueuse de l'environnement, rentable, ainsi que de bonnes conditions sociales du personnel forestier, une adaptation au marché du bois - devenu mondial -, la collaboration unité de gestion - entreprise forestière n'est pas seulement bienvenue. Elle est indispensable pour la production de la matière première suisse qu'est le bois. Citons notamment les conséquences que sont la sauvegarde de nombreux postes de travail : les responsables de Corporations forestières, les patrons d'entreprises forestières privées, les transporteurs de bois, le personnel administratif... mais surtout les forestiers-bûcherons et les apprentis, agents trop discrets et irremplaçables pour la mise en œuvre de l'exploitation de nos forêts à fonction de production, de protection et sociale.*

– **Potentiel financier maximal lors d'investissement**

*Une exploitation forestière moderne ne peut plus se passer d'un parc d'engins forestiers modernes. Il faut débarder, trier, empiler les grumes rationnellement et assurer la bienfacture des coupes de bois. Oui, mais avec une limite au niveau des coûts. La machine engagée doit « gagner sa vie ». Notre future gestion commune des forêts va permettre d'optimiser d'éventuels investissements à venir, soit l'achat de machines, la construction d'un centre forestier...*

– **Plus de solidarité en cas d'ouragan et de dommages forestiers**

*Le réchauffement climatique est une réalité. Il est bel et bien là. Nous savons que les éléments climatiques extrêmes peuvent frapper fort et sans avertir. Nous devons être prêts à réagir d'une manière pro active face à ces situations d'urgence.*

*Collaboration avec l'industrie du bois, écoulement des bois pour des volumes totalement inconnus, reconstitution des forêts, maintien des fonctions forestières tel que forêts de protection, de production,*

*augmentation de la biodiversité planifiée : tout cela ne se fait plus sur un petit patchwork communal individuel mais bel et bien sur de plus grandes surfaces appelées unité de gestion en commun accompagnée d'entreprises forestières spécialisées, câblage et récolteuse de bois de haut niveau.*

– **Soutien financier optimal du Canton et de la Confédération.**

*La Confédération et le Canton annoncent clairement qu'ils n'entrent pas en matière pour financer la perte d'argent due au prix de vente exécrable des bois par des compensations financières.*

*Cependant la Confédération et le Canton encouragent vivement, moyen financier à l'appui, la création d'exploitations forestières durables, structurées, dynamiques et productives, prêtes à faire face à un marché international en pleine évolution, garantissant également les fonctions de biodiversité et d'accueil du public. Au vu de ses ressources humaines et de son parc de machines, la future Corporation forestière Berra - Gibloux est pleinement concernée et possède les outils pour faire face à ce défi.*

– **Le Suivi économique cantonal montre un résultat financier meilleur pour les unités avec gestion en commun**

*Le suivi économique forestier du canton se réfère à une comptabilité analytique des unités de gestion commune et individuelle du canton de Fribourg. Il a plus de 10 ans de références. Par souci de fiabilité, ses résultats sont comparés avec celui d'autres cantons et sont une source fiable.*

*Incontestablement les résultats financiers des Corporations en gestion commune sont meilleurs.*

La forêt n'a pas besoin des êtres humains pour vivre, l'homme oui. Alors donnons-nous les moyens d'accompagner la forêt pour la qualité de nos vies en travaillant avec elle d'une manière naturelle, productive et intemporelle.

Notre outil de gestion et de collaboration proposé est :

### **La gestion en commun des Triages forestiers Berra - Gibloux**

Service des forêts et de la faune  
Triage forestier Gibloux  
Triage forestier Berra

Alain Lambert, chef secteur forêt  
Marc Nicolet, forestier 3.1  
Bernard Magnin, forestier 3.5